



Conservatoire
à rayonnement régional
musique danse théâtre
Toulouse

Règlement des études Musique

Harmonisation au clavier

Discipline complémentaire pour les élèves de la classe d'Accompagnement au piano

A) CURSUS :

Cycle unique.

Durée : 1 an
renouvelable sur dérogation en fonction des places disponibles.

Temps de cours hebdomadaire individuel : 20 minutes

Le cours peut être organisé de manière collective avec des groupes de 2 ou de 3 élèves :

- 40 minutes pour 2 élèves
- 60 minutes pour 3 élèves.

B) MODALITÉS D'ADMISSION :

La classe d'harmonisation au clavier peut accueillir chaque année au maximum 3 élèves inscrits en classe d'Accompagnement au piano.

Pour tous les élèves inscrits dans un cursus de cycle spécialisé ou de CPES d'Accompagnement au piano, l'accès au cours d'harmonisation au clavier est automatique.

Pour les autres élèves, l'admission en classe d'harmonisation au clavier sera étudiée en fonction des places disponibles, dans l'ordre de priorité suivant :

- Élèves inscrits en Accompagnement au piano dans un autre cycle (initiation à cycle 2)
- Élèves claviéristes inscrits en classes d'écriture, direction d'orchestre, direction de chœur et/ou cycle spécialisé de Formation Musicale.

C) ÉVALUATION :

L'unité d'enseignement d'harmonisation au clavier est validée à l'issue d'un examen .

Le programme de l'examen comprend :

- Harmonisation d'une basse chiffrée et d'un chant, donnés une semaine à l'avance, réalisés en autonomie
- Harmonisation d'un chant donné, suite à une mise en loge avec piano de 15 minutes

NB : Le chant sera joué sur un second piano, ou à un autre instrument.

D) RÉCOMPENSES :

Mention très bien, mention bien :

Obtention du certificat d'initiation à l'harmonisation au clavier

Pour les élèves inscrits en CPES : attestation de l'unité d'enseignement et du nombre d'heures spécifiées.

Mention assez bien, sans récompense :

Le certificat d'harmonisation au clavier n'est pas attribué

Pour les élèves inscrits en CPES : attestation non attribuée.

